

Objet : Compte rendu des décisions du Président.

Conformément aux articles L5211-10 et L2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales et en application de la délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2005, donnant délégation au Président pour une partie de ses attributions, Monsieur le Président rend compte à l'Assemblée des décisions prises récemment:

N° 001/05 Contrat avec la SARL CHRISTOBALD pour le spectacle "Gilles Détroit" le 11 février 2006 à Gabian, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 3692,50 € TTC.

N° 002/05 Contrat avec LA COMPAGNIE DU COMTAT-VENAISSIN pour le spectacle "Les Bazarettes" le 25 février 2006 à Graissessac, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 1300 € TTC.

N° 003/05 Contrat avec le mandataire René PIGNATELLI pour le spectacle "Swing Macadam" les 03 et 10 février 2006 à Neffiès et au Bousquet d'Orb, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 1919,92 € TTC.

N° 004/05 Convention passée avec le Conseil Général de l'Hérault, pour la mise en place du festival des Hivernales du Rire et du Vin
Subvention d'un montant de 40 000 €.

N° 005/05 Contrat avec le Producteur LES GEANTS DU RIRE, pour le spectacle "Monique et le petit Pascal" le 17 février 2006 à Lunas, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 2200 € TTC.

N° 006/05 Contrat avec le Producteur LES SCENES PLURIELLES, pour le spectacle "Restons zen chérie" le 04 février 2006 au Poujol sur Orb, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 1980 € TTC.

N° 007/05 Contrat avec l'ASSOCIATION ACIDE LYRIQUE, pour le spectacle "Acide Lyrique" le 28 janvier 2006 à Roujan, dans le cadre des Hivernales et du Vin.
Coût forfaitaire de la prestation 3475 € TTC.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir en prendre acte.

Où l'exposé de Monsieur le Président, à l'unanimité, le Comité Syndical prend acte des décisions prises.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
A Béziers, le 09 décembre 2005.

Le Président,

Francis BOUTES

| |
|--|
| Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 19 décembre 2005 |
|--|